

## ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS SUR LE RESEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SARREBOURG

### AVIS DE TENUE DE CHANTIERS COURANTS

(à transmettre au moins 2 semaines avant le démarrage du chantier)

#### LOCALISATION DU CHANTIER (joindre un plan)

Rue : *de la Chapelle + Malraux* n° : .....

tronçon : *en courbe fin des 2 rues*

#### NATURE DES TRAVAUX

*Travaux de pose d'un regard avec délimitation + réseau en potable*

Travaux exécutés par une entreprise

Permission de voirie :

N° : ..... Date : .....

Travaux exécutés en régie par les services de la ville de Sarrebourg ou de la Communauté de Sarrebourg Moselle Sud

Sud

Service : .....

#### PERIODE PREVUE (inférieure à 1 semaine)

Du : *26/09/2018*

Au : *20/10/2018*

#### MODE D'EXPLOITATION

TYPE	OUI	NON	REMARQUES (préciser le schéma CF)
Limitation de vitesse	X		
Dépassement interdit	X		
Chaussée rétrécie	X		
Alternat inférieur à 100 m	X		
B15/C18			
K10			
Feux tricolores	X		

#### CONTACT ENTREPRISE

Nom et adresse de l'entreprise : .....

Personne responsable du chantier : *MANCHER Frédéric*

Téléphone de permanence chantier 24h/24 : *06 73 98 07 60*

#### SOGEA EST BTP ETP REICHART

Rue Edouard Branly

ZI-BP 60258

57402 SARREBOURG Cedex

Maître d'œuvre / d'ouvrage :

Date : .....

Signature / cachet

Entreprise :

Date : *19/09/2018*

Signature / cachet

#### Cadre réservé à la Ville de Sarrebourg

Les limitations des conditions de circulation relèvent de l'arrêté permanent :

oui

Oui, avec les restrictions suivantes :

Non, au motif suivant :

- Aucune permission de voirie n'est délivrée
- Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique
- Autre :

A Sarrebourg, le *20/09/18*

Signature / cachet

Pour le Maire  
L'adjoint délégué

*[Signature]*  
Roland KLEIN